

Commune de Saint-Cassin

Convocation du 13/05/2014

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf mai à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jean-François DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Catherine LALINDE, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Carole MASCHERONI, Amadou NDIAYE, Marianne NEGRE, Jean-Claude PILLET (arrivée à 19h40), Joëlle ARNAUD, Agnès MARANZONI, Serge ROCHE (arrivée à 19h50)

Absent et excusé : JB CURTO

Mme Agnès MARANZONI a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Proposition des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Adhésion de la commune au futur service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Chambéry Métropole à partir du 1er janvier 2015 (loi ALUR)
- Document unique : convention d'assistance
- Aménagement de la Butte du Chatelard
- Désignation des membres pour les commissions de Chambéry Métropole
- Présentation du budget 2014 à la nouvelle équipe municipale
- Questions diverses
- Travaux en cours

La séance débute à 19h35

Le compte rendu de la séance du 23 avril 2014 n'appelle aucune observation. Il est donc approuvé à l'unanimité (12 voix)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du remerciement reçu concernant le décès de la maman de Mme BARTHE, directrice de l'école.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal établit une liste de 24 personnes parmi lesquelles le directeur des services fiscaux désignera les 12.

Adopté à l'unanimité (13 votants). M ROCHE est absent.

Réalisation du document unique

Monsieur le Maire laisse la parole à M MARECHAL pour présenter le sujet.

Dans le cadre de l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique signé le 20 novembre 2009, les employeurs publics se sont engagés à mettre en œuvre une politique renouvelée en matière d'amélioration des conditions de travail. A ce titre, ils doivent évaluer les risques et les transcrire dans un document unique.

Afin de nous aider dans cette mission très technique, Monsieur le Maire propose de faire appel à un prestataire pour l'élaboration de ce document.

Le centre de gestion nous propose une assistance mais la rédaction du document reste à la charge de la commune. Quant à la société GERISK, elle accomplit totalement la mission. Un dossier de demande de subvention pourra également être déposé pour indemniser le temps passé par les agents de la collectivité à la collecte des informations nécessaires à l'établissement du document.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'offre de service avec la société Gerisk pour un montant de 1402.83€ HT.

Adopté à l'unanimité (14 voix). Arrivée de M ROCHE en cours de discussion.

Adhésion de la commune au futur service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Chambéry Métropole à partir du 1er janvier 2015 conformément à la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la loi ALUR confirme le désengagement des services de l'Etat en matière d'instruction des actes du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...). En effet, jusqu'à présent les communes de moins de 10 000 habitants pouvaient disposer gratuitement des services déconcentrés de l'état pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables. L'article L 422-8 du code de l'urbanisme a été modifié par la loi ALUR. Désormais l'état n'apporte plus d'aide pour les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants à compter du 01 juillet 2015.

Sollicitée par le préfet, l'agglomération a accepté de travailler au principe d'un service commun d'instruction pour le compte des communes. Une réflexion s'est donc engagée à ce sujet au sein de Chambéry Métropole depuis dès le mois de juillet 2013 et une convention de transition a été validée par le conseil communautaire le 27 février 2014 et signée avec le préfet.

Les échéances prévues par cette convention prévoit notamment que chaque commune doivent se prononcer avant le 15 juin 2014 pour adhérer ou non au service commun d'instruction.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- regrette le désengagement de l'Etat
- décide de confier l'instruction des actes du droit des sols à Chambéry Métropole à compter du 01 juillet 2015.
- demande qu'une étude soit réalisée sur la possibilité de répercuter le coût de la prestation,
- souhaite que les 24 communes de l'agglomération entrent dans le dispositif d'instruction des dossiers par Chambéry Métropole.

A ce jour, les communes de Chambéry et la Motte Servolex disposent de leur propre service d'instruction.

Adopté à l'unanimité (14 voix)

Aménagement de la Butte du Chatelard

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de ne pas retenir le projet Armanet et de verser à cette équipe l'indemnité forfaitaire conformément au règlement de consultation.
- de poursuivre la discussion avec l'équipe Maulin et l'équipe Savoisiennne pour affiner la prise en considération des attentes de la collectivité, en particulier la recherche d'une meilleure intégration au site.
- de recourir, si besoin, à un prestataire pour la mise en forme des volumes des bâtiments sur des maquettes à la même échelle.

Adopté à l'unanimité (14 voix)

Désignation des membres pour les commissions de Chambéry Métropole

Cf tableau en annexe

Présentation du budget 2014 à la nouvelle équipe municipale

Monsieur MARECHAL présente à la nouvelle équipe municipale le budget primitif 2014 adopté le 18 mars 2014. Il passe en revue les principaux postes des sections de fonctionnement et d'investissement en soulignant que les principales recettes proviennent des impôts et taxes perçus par la commune. Les dotations de l'Etat s'amenuisent de plus en plus.

Travaux

- **chemin des Epitières** : Monsieur JF DUBONNET rappelle les travaux qui vont débiter à la fin du mois. Se pose la question du balisage du chemin pour les piétons. Des devis vont être demandés.
- **Accessibilité PMR de l'école et des WC publics** : la consultation des entreprises va être faite cette semaine pour une programmation des travaux durant l'été. Nous avons reçu une subvention de Monsieur le Préfet à hauteur de 35% des dépenses engagées.
- **Cimetière** : attente de devis pour 5 cases supplémentaires de colombarium, les travaux de remise en forme du terrain suite à la pose des caveaux sont prévus par l'entreprise Salomon.

- **Voirie** : en attente des devis complémentaires concernant la route de la Combe, du chemin de Chabran et de divers travaux de réparations suite à des dégâts causés par l'eau.

Questions diverses

- **Camion communal** : des travaux d'entretien ont été entrepris
- **Conseil communautaire** : Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune accueillera le conseil communautaire du 5 juin prochain à 18 h 30 à la salle polyvalente. L'équipe municipale est sollicitée pour faciliter l'organisation.
- **Comptabilité** : mise en place de la dématérialisation des échanges comptables en cours.
- **Visite de courtoisie de Monsieur REPENTIN, Sénateur** : Monsieur le Maire a reçu la semaine dernière M REPENTIN qui a confirmé l'abandon du projet de contournement de Chambéry Ouest.
- **Commission vie associative, jeunesse, animation** : Monsieur LAGUILLAUMIE informe l'assemblée que la commission s'est réunie une fois pour faire le point sur les actions existantes à poursuivre. Suite à la réunion du FDAL, il conviendra d'établir rapidement un programme d'actions pour 2014-2017. La prochaine réunion est fixée le 23 juin prochain.
Monsieur LAGUILLAUMIE précise également qu'il a rencontré la responsable de l'association « la liberté d'être soi » à sa demande, le 13 mai dernier. Cette association propose des cours de sophrologie... affaire à suivre.
- **Commission information, communication** : Mme GOUGOU indique qu'une réunion a eu lieu en mairie concernant le fonctionnement du site internet. Le press-book regroupant les articles concernant la commune parus dans la presse a été remis en route. Une réunion a eu lieu concernant la parution du prochain bulletin municipal.
- **Réforme des rythmes scolaires** : Mme MARANZONI indique aux élus que les réflexions se poursuivent concernant la mise en place de la réforme sachant que le dossier doit être bouclé pour le 06 juin prochain. Une réunion a eu lieu la semaine dernière avec l'ensemble des intervenants. Une autre est prévue le 23 mai prochain avec l'équipe enseignante, le personnel communal en charge de la garderie et de l'école et les parents délégués. Une rencontre sera également organisée 2^{nde} quinzaine de juin avec les parents d'élèves

Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose d'actualiser le règlement de la salle et de fixer des tarifs au cas où le ménage des équipements ne soit pas effectué.

Adopté à l'unanimité (14 voix)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.